



TIFANY

— & COMPAGNIE —

**CONDITIONS
GÉNÉRALES**

- **RENCONTRE :**

Une rencontre en amont de ma première prestation pour vous est essentielle afin que nous fassions tous connaissance (vous, votre compagnon & moi). Elle se déroule chez vous et c'est l'occasion d'échanger sur nos engagements respectifs et sur les besoins de votre compagnon afin que j'apprenne un peu plus à le connaître. Nous conviendrons ensemble du temps qu'il m'est nécessaire pour m'occuper correctement de votre compagnon en fonction de ses besoins spécifiques.

Cette première rencontre vous est naturellement offerte.

- **PRESTATION :**

D'une manière générale, la visite ou la promenade comprend :

- un bref coup d'œil dans votre domicile pour vérifier qu'il n'y ait pas eu d'accidents depuis votre départ (*besoins hygiéniques de votre compagnon, objet cassé qui aurait pu le blesser...*)
 - un remplissage des gamelles de nourriture (*selon vos habitudes mises en place*)
 - un nettoyage de la litière (*pour un chat*) / de l'environnement (*pour un chien*)
 - une promenade dans votre quartier (*pour un chien*)
 - un temps de présence et de compagnie en respectant la personnalité de votre compagnon et ses besoins qui en découlent
- si besoin est : un peu de toilettage nécessaire à son bien-être (*brossage des poils, nettoyage des yeux ou des oreilles...*) ou un traitement médical (*sur ordonnance uniquement*)
- un petit compte-rendu de ma part où je vous donne des nouvelles de votre compagnon (avec des photos en bonus) et vous raconte comment ça s'est passé dans l'ensemble

- **TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT :**

La signature du devis ainsi que du contrat donneront lieu à un acompte de 30%.

Le facture correspondante sera à régler au plus tard le dernier jour de la garde.

Le règlement peut se faire par virement bancaire ou par chèque selon votre préférence.

Vous êtes responsable des éventuels frais vétérinaires nécessaires à la bonne santé de votre compagnon (*facture vétérinaire + tarif d'une visite en fonction du temps passé sur place ainsi que le temps de trajet*).

Tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard.

- **PÉNALITÉS DE RETARD :**

En conformité de l'article L441-6 du Code du Commerce :

- Pas d'escompte pour paiement anticipé.
- Tout règlement effectué après expiration du délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.
- Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

• **ENGAGEMENTS RESPECTIFS** :

• **MES ENGAGEMENTS ENVERS VOUS & VOTRE COMPAGNON :**

Je m'engage auprès de vous à réaliser ma prestation, telle qu'elle est prévue dans le contrat. Ainsi, je m'engage à :

- Prendre soin de votre compagnon, lui apporter tous les soins nécessaires à sa santé et à son bien-être, et si besoin exceptionnel est, le conduire chez le vétérinaire dont les coordonnées sont renseignées dans le contrat.
- Vous tenir informé le plus rapidement possible si un accident survient pendant la garde.
- Vous donner des nouvelles de votre compagnon et du déroulement de la prestation à la fin de la garde.
 - Vous restituer les clés de votre domicile.
 - Vous adresser une facture attestant de votre règlement.

Néanmoins, je ne pourrais être tenue responsable des dommages causés par votre compagnon dans son lieu de vie, et plus généralement, dans le lieu où se déroule la garde. De la même manière, je ne pourrais être tenue responsable de la fuite de votre compagnon ayant accès à l'extérieur, ou encore s'il tombe malade, se blesse ou décède de manière imprévisible.

• **VOS ENGAGEMENTS ENVERS MOI :**

- Vous vous engagez à m'informer de :
 - l'état de santé de votre compagnon
- la présence éventuelle d'une tierce personne (femme de ménage, membre de la famille, ami, voisin...) durant ma prestation,
 - la présence éventuelle de caméras de surveillance.
 - Me fournir en quantité suffisante :
 - nourriture, litière (pour un chat) ainsi que tout le matériel nécessaire au bien-être de votre compagnon (*accessoires et produits de toilette et d'hygiène, traitement médical si besoin est...*).
 - Mettre à ma disposition :
 - un double de vos clés qui fonctionne ainsi que tout code d'accès nécessaire pour entrer dans votre domicile,
 - le carnet de santé de votre compagnon,
 - les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence,
 - les coordonnées du vétérinaire référent de votre compagnon s'il en a un (si ce n'est pas le cas il sera amené chez le vétérinaire le plus proche),
 - une caisse ou un sac de transport pour un éventuel transport chez le vétérinaire,
 - Avoir souscrit à une assurance en responsabilité civile en cas de dommages causés par votre compagnon à mon égard.
 - Régler les frais de la prestation en respectant le délai prévu dans le contrat.
 - Vous acquitter des éventuels frais vétérinaires engagés pendant la garde pour votre compagnon (*facture vétérinaire + tarif d'une visite en fonction du temps passé sur place ainsi que le temps de trajet*).

- **PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :**

Si durant la garde, votre compagnon est sujet à un problème, une blessure ou une maladie, je m'engage à vous contacter dans les plus brefs délais. Si besoin est et avec votre accord, je conduirais votre compagnon chez le vétérinaire le plus proche (sauf cas particulier / suivi spécifique avec un vétérinaire référent).

Si je ne parviens pas à vous joindre, vous m'autorisez à contacter l'un de vos proches dont les coordonnées seront mentionnées dans le contrat.

Cependant, si ni vous ni votre proche n'est joignable, vous m'autorisez à contacter et à me rendre directement chez le vétérinaire.

- **MODIFICATIONS DU CONTRAT :**

Le contrat signé annule et remplace tout accord antérieur écrit ou oral entre nous et contient l'entier accord à lui seul.

Tout autre document concernant l'objet et les obligations du contrat, non annexé, n'engendre aucune obligation pour l'un d'entre nous.

Aucune modification ou annulation du contrat ne sera valable si ce dernier n'a pas été signé par l'un d'entre nous.

Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant signé par chacun d'entre nous.

- **CAS DE FORCE MAJEURE :**

Aucun de nous ne pourra être tenu responsable de notre retard ou de notre défaillance dans l'exécution de nos obligations contractuelles si ce retard ou cette défaillance sont dus à la survenance d'un événement échappant à notre contrôle, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la signature du contrat et dont les effets ne pouvaient être évités par des mesures appropriées.

Chacun de nous devra informer l'autre dans les plus brefs délais lorsqu'il estime qu'il est de nature à compromettre l'exécution de ses obligations contractuelles.

En cas de survenance d'un tel cas de force majeure, l'exécution du contrat sera suspendue jusqu'à disparition du cas de force majeure. Toutefois, si le cas de force majeure perdure, nous nous rapprocherons afin de discuter d'une éventuelle modification du contrat.

L'échéance prévue par le contrat sera automatiquement reportée en fonction de la durée du cas de force majeure.

En l'absence d'un accord de notre part et si le cas de force majeure perdure, chacun de nous aura le droit d'annuler le présent contrat de plein droit, en prévenant l'autre, sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'un ou l'autre.

Cependant, si dès la survenance du cas de force majeure, il apparaît que le retard ou la défaillance justifie l'annulation directe du présent contrat, celui-ci sera résolu de plein droit et nous serons libérés de nos obligations contractuelles selon les conditions prévues par les articles 1351 et 1351-1 du Code Civil.

- **REMISE DES CLÉS :**

Le choix du procédé de remise des clés (*remise en mains propres ou boîte aux lettres*) avant et après la prestation vous revient et sera précisé dans le contrat.

Si le choix se porte par une remise en mains propres, celle-ci engagera des frais de déplacement (*Sinon, je vous propose de les conserver précieusement pour une prochaine prestation ou de venir me les remettre près de mon domicile afin de vous éviter ces frais*).

Si le choix se porte sur une remise par boîte aux lettres, je ne pourrais être tenue responsable d'un éventuel vol.

- **AUTORISATION PHOTOS :**

Vous êtes libres d'accepter ou non le fait que je prenne des photos de votre compagnon et que je les publie ou non sur mes réseaux sociaux professionnels (*Site Internet, Page Facebook, Compte Instagram*).

Votre choix sera précisé dans le contrat.

Dans tous les cas, les photos seront prises à des fins purement professionnelles (notamment vous donner des nouvelles à la fin de ma prestation).

- **CHIENS DE CATÉGORIES :**

La détention de chiens de première et deuxième catégorie nécessite :

- un permis de détention, une attestation d'aptitude et une assurance en responsabilité civile pour vous,
- une identification, une vaccination antirabique, une évaluation comportementale et une stérilisation ou castration pour les chiens de premières catégories (pour votre chien),

En revanche, le détenteur provisoire (soit moi-même) n'en est pas soumis. Par contre, je dois pouvoir présenter les papiers du chien catégorisé si les forces de l'ordre me contrôlent alors vous devrez me fournir les originaux ou les photocopies de tous ces documents le temps de la prestation.

- **GARANTIES :**

Je suis assurée en responsabilité civile et professionnelle chez Allianz.

D'une manière générale je m'engage à respecter votre anonymat ainsi que la confidentialité de vos coordonnées.

Retrouvez-moi sur mes réseaux sociaux :



Tifany & Compagnie



tifanyetcompagnie